



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1871

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat de proximité pour leurs programmes d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1871**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat de proximité pour leurs programmes d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole de Lyon fixe l'ambition du territoire en matière d'entrepreneuriat : "Lyon Métropole des Entrepreneurs" pour répondre aux attentes de tous les créateurs d'entreprise, au travers d'une offre généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs, complétée d'une offre experte, ciblée sur l'entrepreneuriat à fort potentiel.

À ce titre, les prochaines années (2017-2018) seront des années de transition entre le modèle actuel du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - offre généraliste déployée par des membres labellisés experts de la création d'entreprise- à un renouvellement de l'offre entrepreneuriale sur le territoire.

L'appui au réseau d'accompagnement à la création d'entreprises Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat doit donc se poursuivre en 2017 pour assurer un tuilage entre le modèle actuel et la nouvelle offre de services pour les créateurs. Le réseau L_VE œuvre depuis plus de 10 ans à l'accompagnement des entrepreneurs, quels que soient leurs projets ou avancement dans la création d'une entreprise. Le réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs depuis sa création, dont 14 141 reçus en 2015. Le territoire métropolitain a atteint le rythme de plus de 15 000 créations d'entreprises chaque année (15 386 en 2015).

La Métropole souhaite donc apporter son soutien aux structures membres du réseau L_VE qui accompagnent les porteurs de projet pour créer leurs entreprises.

II - Objectifs

Pour 2017, les ambitions du réseau L_VE sont de poursuivre la diffusion de l'esprit d'entreprendre sur le territoire, d'accroître le nombre de créations d'entreprises et d'améliorer la pérennité des entreprises créées.

La lisibilité, l'exhaustivité et la qualité de l'offre de services du réseau contribue à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. L'initiative L_VE a, à ce titre, reçu en novembre 2016 le prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprendre et le réseau s'engage à poursuivre ses actions en ce sens.

Le réseau continue de mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'offre de proximité doit permettre de soutenir chaque porteur de projet quels que soient son projet, son ambition et son stade d'avancement dans la création de son entreprise.

Chacune des structures s'est impliquée dans le réseau L_VE en participant, notamment, aux différentes manifestations du réseau telles que le Salon des entrepreneurs, les réunions territoriales (COTER), le concours L_VE, mais aussi en menant les actions de communication nécessaires à la promotion du dispositif.

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite renouveler son soutien aux structures suivantes pour leur programme d'actions 2017 en matière d'accompagnement, de financement et d'hébergement pour la création d'entreprise :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne pour ses programmes transversaux en faveur des créateurs,

- pour l'amorçage de projets : le CitésLab Lyon 7° et 8° et la Maison de la création d'entreprises à Lyon 9° pilotés par l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), Activ'Idées à Bron, CREAM à Rillieux la Pape, les CitésLab Rhône-sud et sud-ouest lyonnais pilotés par Graines de Sol, le CitésLab de Saint Fons piloté par la Coursive d'entreprises,

- pour l'accompagnement ante et post création des porteurs de projet : la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, l'Association sans but lucratif pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne), Sport dans la ville, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône, Action'elles, Elycoop, et les pépinières d'entreprises "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" portées par les associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord et par la Commune de Saint Fons,

- l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI) et la Fondation entrepreneurs de la cité pour l'accompagnement financier apporté aux entrepreneurs.

III - Programmes transversaux de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne en faveur des porteurs de projet

1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1157 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué à la CCI de Lyon des subventions de fonctionnement d'un montant de 47 000 € pour la mise en œuvre du programme post-crédation, de 75 200 € pour la mise en œuvre du programme qualité et de 17 390 € pour la mise en œuvre du programme transmission-reprise. En complément, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), attribue à la CCI de Lyon des financements à hauteur respectivement de 57 000 €, 95 200 € et de 17 390 € sur ces mêmes programmes.

Le bilan 2016 de l'activité de la CCI de Lyon dans le cadre de ces financements est le suivant :

a) - Programme parrainage post-crédation

101 entrepreneurs ont été informés, 43 nouveaux parrains et marraines ont été recrutés, 22 anciens parrains et marraines ont été remobilisés et 75 binômes ont été constitués. Les actions d'animation du réseau de parrainage ont été organisées conformément aux objectifs fixés.

b) - Programme L_VE qualité

- les démarches de labellisation ont été engagées avec Alter'incub, Ronalpia, le CitésLab Rhône-sud et le CitésLab sud-ouest lyonnais. Un audit de labellisation a été programmé pour Ronalpia et 3 autres audits seront programmés en 2017. La mise à jour technique de la base de données L_VE Pro a été réalisée ainsi qu'un travail de fond pour améliorer l'alimentation de cette base. Un outil de cartographie de l'écosystème entrepreneurial a été développé. Le travail d'enquête sur l'évolution de la trajectoire des candidats au programme Lyon startup a été engagé.

- le programme de professionnalisation des membres du réseau s'est poursuivi. Il s'est traduit par la mise en place de 3 programmes de formation : "stratégie numérique et e-marketing" (3 sessions et 29 participants), "les postures professionnelles de l'accompagnant" (3 sessions et 24 participants), "les outils et services en ligne pour gagner en productivité" (4 sessions et 28 participants). Les formations "design thinking" et "réseaux sociaux" démarrées en 2016 se sont poursuivies en 2017. 9 "Rendez-vous de l'entrepreneuriat" ont été organisés en 2016 (réunion régulière des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, l'objectif est de mieux connecter ces derniers pour faciliter les parcours des créateurs d'entreprises au gré de l'évolution de leurs besoins). 2 réunions d'intégration des nouvelles recrues du réseau ont été organisées.

- la participation de la CCI à l'animation et à la coordination de l'écosystème s'est poursuivie, notamment au travers de la participation et de l'animation des événements suivants : comités territoriaux LVE, concours LVE, salon des entrepreneurs, jurys Lyon startup, etc.

c) - Programme L_VE transmission-reprise

En 2016, 3 actions ont été mises en œuvre :

- renouvellement de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (10° réalisation) : un millier d'entretiens ont été réalisés auprès de chefs d'entreprises et la synthèse de ces entretiens a été largement diffusée. Elle est complétée par des témoignages de chefs d'entreprises et constitue un outil pédagogique,
- organisation collective d'un événement (conférences et ateliers) dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat : information et sensibilisation des cédants et repreneurs à la réalité de la transmission d'entreprises,
- mise en œuvre de bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses prévues) : 177 cédants et repreneurs ont participé aux 3 premières bourses et 1 738 offres de cession/reprise ont été affichées lors de ces 3 bourses (chiffre en très forte augmentation : 736 en 2015 à l'issue des 3 premières bourses).

2° - Programme d'actions pour 2017

Pour l'année 2017, les grands objectifs poursuivis par la CCI de Lyon sont :

a) - Volet qualité

- accompagnement de la Métropole dans la conception et la mise en œuvre de la nouvelle offre d'appui aux entrepreneurs du territoire (renouvellement de l'offre L_VE) et adaptation des outils numériques de pilotage et de suivi de l'activité de l'écosystème,
- mise en œuvre d'un observatoire de l'entrepreneuriat (suivi de cohortes de startups et traitement des statistiques extraites de la base de données L_VE pro),
- professionnalisation : poursuite des programmes de formation,
- animation et coordination de l'écosystème entrepreneuriat.

b) - Volet post-crédation

Animation et développement du programme de parrainage (recrutement de jeunes entreprises, de 50 parrains et marraines et constitution de 80 binômes).

c) - Volet transmission-reprise

En 2017, 3 actions vont être reconduites :

- l'observatoire de la transmission d'entreprises : un millier d'entretiens seront réalisés. La 11° enquête annuelle de ce type sera l'occasion de faire une rétrospective des 10 dernières années d'existence de cet observatoire,
- organisation d'une demi-journée dédiée à la transmission-reprise (conférences et ateliers) dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat : information et sensibilisation des cédants et repreneurs (au moins 100 personnes sensibilisées),
- 4 bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants : une bourse par trimestre, 50 participants par bourse et diffusion de 300 offres de cession/reprise.

Le budget prévisionnel 2017 de la CCI est d'un montant de 395 667 € pour mettre en œuvre ces actions. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 139 590 € (122 200 € pour Lyon Métropole d'entrepreneurs -qualité et post-crédation- et 17 390 € pour transmission reprise) au profit de la CCI pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

IV - Services d'amorçage de projets entrepreneuriaux

1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1210 du Conseil du 30 mai 2016, la Métropole a attribué les subventions suivantes pour le fonctionnement des services d'amorçage de projets : 13 600 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets La Coursive ; 14 200 € à la Ville de Bron pour son service d'amorçage de projets Activ'Idées ; 8 000 € à la Ville de Rillieux la Pape pour son service d'amorçage de projets CREAM ; 38 500 € à l'association ALLIES pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9° ; 19 900 € à la SARL SCIC Graines de Sol pour son service d'amorçage de projets sur le sud-ouest lyonnais et Rhône-sud.

En 2016, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 1 600 personnes et ont accompagné plus de 500 d'entre elles.

2° - Programme d'actions pour 2017

En 2017, les services des CitésLab prévoient d'atteindre les mêmes objectifs qu'en 2016 (plus de 1 600 accueils et plus de 500 accompagnements).

Le budget prévisionnel 2017 des CitésLab pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 380 189 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 300 € au profit des CitésLab pour leurs programmes d'actions 2017 : 13 200 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets La Coursive ; 13 800 € à la Ville de Bron pour son service d'amorçage de projets Activ'Idées ; 7 800 € à la Ville de Rillieux la Pape pour son service d'amorçage de projets CREAM ; 36 200 € à l'association ALLIES pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9° ; 19 300 € à la SARL SCIC Graines de Sol pour son service d'amorçage de projets sur le sud-ouest lyonnais et Rhône-sud.

V - Structures d'accompagnement ante et post création des porteurs de projet

1° - Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 100 € au profit de la CMA du Rhône pour son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité au 30 novembre 2016 de la CMA du Rhône, dans le cadre de ce financement, est le suivant : accueil de 7 456 contacts et 8 042 appels téléphoniques, 153 entretiens de positionnement (20 à 45 minutes), 161 rendez-vous individuels de niveau 2 (plus d'une heure), 86 réunions d'information, et 4 191 porteurs de projet accompagnés ; concernant l'action reprise d'entreprise : 5 réunions spécifiques reprise d'entreprise, 60 inscrits, 69 rendez-vous spécifiques reprise (analyse de l'adéquation homme/entreprise à reprendre) ; concernant le suivi de la jeune entreprise : organisation de 4 ateliers, 33 inscrits, 23 entreprises suivies. L'action poursuivie par l'association en 2016 présente donc un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2017

Pour l'année 2017, les 3 grands objectifs poursuivis par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône sont :

- poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement : 7 000 visites et 7 000 appels téléphoniques, 2 700 porteurs de projet accompagnés dont 1 200 à 1 500 inscrits aux stages,
- poursuite du parcours spécifique repreneur : 6 réunions pour 30 à 70 inscrits, 80 à 120 rendez-vous individuels,
- poursuite de l'action de suivi des jeunes entreprises : 4 ateliers mutualisés pour 25 à 30 inscrits et 15 à 18 participants, 35 jeunes entreprises suivies.

Le budget prévisionnel 2017 de la CMA du Rhône pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 519 969 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

2° - Association san priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 820 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE au 31 décembre 2016, dans le cadre de ce financement, est le suivant : concernant l'accompagnement sur le site de Saint Priest, 172 porteurs de projets ont été accueillis (l'objectif était fixé à 120), 46 entreprises ont été créées ; concernant l'accompagnement sur le site de Mions, 38 porteurs de projets ont été accueillis (l'objectif était fixé à 20), 10 entreprises ont été créées. Les actions poursuivies par l'ASPIE sur les sites de Saint Priest et de Mions présentent donc un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2017

En 2017, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 communes de Saint Priest et de Mions. Elle souhaite pouvoir enrichir son accompagnement et apporter aux porteurs de projets une expertise sur leur rôle de dirigeant. Ce nouveau type d'accompagnement demande un temps plus important tant sur la préparation des ateliers, événements que sur le temps de leurs réalisations. A ce titre, l'ASPIE projette d'accompagner 120 personnes sur Saint Priest et 20 personnes sur Mions. L'ASPIE souhaite développer des actions ciblées au cœur des quartiers, initiées sur 2016, afin d'identifier et amorcer des projets viables. L'ASPIE vise une fréquentation du dispositif de 40 % par les personnes issues des quartiers politique de la ville.

Le budget prévisionnel 2017 de l'ASPIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 94 201 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2017.

3° - Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 265 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2016.

Au 31 octobre 2016, le bilan de l'activité d'ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant : l'action d'accompagnement post-crédation avec parrainage a permis l'accompagnement individuel de 25 personnes et la constitution de 7 binômes parrainage ; l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitants des quartiers en politique de la ville ont concerné 105 personnes reçues en premier niveau d'accueil et diagnostic et 65 personnes accompagnées en ante-crédation et post création, et 7 séances collectives ont été organisées, avec 8 entrepreneurs en moyenne qui y ont participé. L'action poursuivie par l'association en 2016 présente donc un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les 3 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2017 sont les suivants :

- action d'accompagnement post-crédation avec parrainage : accompagnement contractualisé de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 5 ans après incluant une action complémentaire de parrainage. L'objectif est d'accompagner annuellement 24 personnes,

- accueil et accompagnement de porteurs de projet et créateurs villeurbannais hors dispositif de droit commun : faciliter l'accès à l'information et aux droits lié à la création d'entreprise pour les habitants en situation précaire ou habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les résultats attendus sont les suivants : 85 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic, 40 personnes accompagnées en ante-crédation, taux de transformation de 7 à 15 créations d'entreprises,

- action "effet synergie" : l'objectif est de constituer un groupe de 7 à 10 entrepreneurs demandeurs de rencontres et désireux de s'engager dans la démarche. Ce travail en groupe se déclinera sous la forme de 7 séances collectives sur la base prévisionnelle d'une séquence par mois, d'une durée de 2 à 3 heures. Ces séances sont destinées à coproduire des solutions adaptées à des problématiques/préoccupations qui seraient exposées par des participants du groupe.

Le budget prévisionnel 2017 d'ADL pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 59 900 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 22 100 € au profit d'ADL pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

4° - Sport dans la ville

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la ville (EDV) 2016. Les publics ciblés sont des jeunes, âgés de 20 à 35 ans habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprises et qui présentent une logique et un potentiel entrepreneuriaux.

Au 31 décembre 2016, le bilan de l'activité de Sport dans la ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 30 entrepreneurs âgés de 20 à 35 ans, dont 80 % issus des quartiers politiques de la ville, ont participé au programme EDV en 2016 (l'objectif était fixé à 25) ; 22 jeunes ont constitué la promotion 2016, dont 12 ont été hébergés dans la "pépinière" d'EDV, et 8 autres ont été accompagnés dans le cadre de leur post-formation. L'action poursuivie par l'association présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'association dans le cadre de son programme EDV pour l'année 2017 sont les suivants :

- constituer une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (11° promotion), qui suivront une formation de 4 mois à l'EMLYON business school (208 heures) à la création d'entreprise. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan,
- accompagner 25 entrepreneurs en post-crédation, dans le cadre de l'incubateur EDV. Cela sous-tend le renforcement des services proposés par l'incubateur afin de favoriser la création d'emplois induits par le développement des activités créées : parrainage, pool d'experts, hébergement et incubation (suivi post-crédation), club des EDV,
- assurer la viabilité et la pérennité du financement du programme.

Le budget prévisionnel 2017 de Sport dans la ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 525 382 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la ville pour son programme d'actions 2017.

5° - Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 688 € au profit du CIDFF.

Le bilan du CIDFF au 23 novembre 2016 dans le cadre de ce financement est le suivant : 672 personnes ont été accueillies et informées, 206 ont été accompagnées en phase ante-crédation et 40 d'entre elles ont créé leur activité (taux de création de 19 %), 53 personnes ont reçu un premier niveau d'information en post-crédation et 134 femmes chefs d'entreprise de 0 à 3 ans ont été accompagnées. Le taux de pérennité des créatrices à 3 ans est de 88 %. Concernant l'action dans les quartiers en politique de la ville, 12 % des personnes accueillies sont issues des quartiers en politique de la ville. Le CIDFF a poursuivi ses permanences sur différents territoires : la Duchère, Rillieux la Pape, Bron et Vaulx en Velin. 2 permanences ont été arrêtées au 2° semestre 2016, celles de Vénissieux et de Pierre Bénite, du fait de baisse de subventions en cours d'année. Néanmoins, sur l'année, l'activité a été maintenue au niveau de l'année précédente mais cela induit des délais d'attente très longs pour des premiers rendez-vous ou participations aux collectifs d'accueil.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les grands objectifs poursuivis par le CIDFF en 2017 sont :

- l'accompagnement général à la création d'entreprise des femmes porteuses d'un projet de création : 500 femmes informées en collectifs et en individuels et 150 accompagnements dont les permanences politique de la ville,
- l'accompagnement des femmes habitantes des quartiers, avec le maintien de 4 permanences politique de la ville,
- le suivi post-crédation, en complémentarité de l'offre L_VE : 70 entrepreneuses (30 Réussite au féminin, 40 Nacre), avec le maintien et renfort de l'offre post-crédation individuelle et collective,
- mission de sensibilisation/formation des acteurs : sensibilisation/formation à l'égalité,
- nouveau profil entrepreneuses : formule information technique (accompagnement ante) et formule suivi avec 3 entretiens pendant 6 à 12 mois.

Le budget prévisionnel 2017 du CIDFF pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 171 985 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 48 153 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

6° - Action'elles**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan**

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 900 € au profit de l'association Action'elles pour son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité d'Action'elles au 31 décembre 2016, dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'association a accueilli 84 nouvelles créatrices d'entreprises (l'objectif était fixé à 80). Elle a organisé 12 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 165 femmes (objectif fixé à 100) et 10 ateliers de sensibilisation auxquels 47 membres ont participé. 9 rencontres réseaux ont été organisées comptant plus de 304 participantes. Ce sont aussi 2 parcours de création qui ont été suivis par 30 porteuses de projet et 59 entretiens individuels réalisés. 60 femmes chefs d'entreprises ont été accompagnées dans le cadre du suivi post-crédation (objectif initial de 50), pour 28 entreprises effectivement créées après un appui en ante création. L'action poursuivie par l'association présente donc un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les grands objectifs poursuivis par Action'elles en 2016 sont reproduits sur l'année 2017 :

- suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises : 80 nouvelles inscriptions, pérennisation des rencontres réseaux complétées par 2 nouvelles offres : les déjeuners d'intégration et les rencontres business to business (B to B) (destinées à renforcer les recommandations d'affaires entre créatrices), organisation de 10 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 50 participantes, accompagnement de 50 dirigeantes d'entreprises avec la poursuite des entretiens diagnostic post-crédation, pérennisation du parcours création pour les porteuses de projet,
- actions de sensibilisation et de communication : assurer une présence renforcée d'Action'elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat féminin, développer la notoriété d'Action'elles.

Le budget prévisionnel 2017 d'Action'elles pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 36 700 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit d'Action'elles pour son programme d'actions 2017.

7° - Elycoop

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 890 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2016.

Au 31 décembre 2016, le bilan de l'activité d'Elycoop, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 131 porteurs de projets ont été accueillis sur un objectif initial de 75. Parmi les personnes reçues, 61 habitent Meyzieu, 59 habitent Décines Charpieu, et 11 habitent Jonage. 48 % des porteurs de projet reçus sont des femmes, et 10,6 % sont des personnes issues des quartiers en politique de la ville. 30 entreprises ont été créées en 2016, dont 7 ont rejoint une coopérative d'activités. Les permanences d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises à Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage répondent bien à des besoins de conseil, d'orientation et d'accompagnement à la création d'activités. Ce dispositif permet de garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprises.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les grands objectifs poursuivis par Elycoop sur l'année 2017 sont les suivants :

- participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs en assurant la promotion de la création d'entreprises pour le compte du territoire et de tous les acteurs locaux,
- poursuivre les permanences de proximité sur les territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage et être un facilitateur du parcours de la création d'entreprises pour les porteurs de projets (premier accueil, présentation des outils de parcours de la création : outils financiers et accompagnement ante et post-crédation). Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis dont 35 issus de Meyzieu, 35 issus de Décines Charpieu, et 5 de Jonage pour 20 créations d'activité au total,
- mener des actions spécifiques supplémentaires pour sensibiliser à l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire ; organiser une communication spécifique dans les quartiers politique de la ville afin d'informer sur les services d'accompagnement à la création d'entreprises.

Le budget prévisionnel 2017 d'Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 46 477 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 340 € au profit d'Elycoop pour son programme d'actions 2017.

8° - Les pépinières d'entreprises "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat"

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1065 du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de chacune des trois pépinières d'entreprises : la pépinière Rhône-amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par Commune de Saint Fons, pour leur programme d'actions 2016. La pépinière Saône-Mont d'Or ne fait plus l'objet de subventions depuis son intégration à la Métropole.

Au 31 décembre 2016, le bilan de l'activité des 4 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- plus de 517 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au total en 2016, 63 entreprises hébergées et accompagnées au sein de ces 4 pépinières, pour un taux d'occupation des locaux de plus de 80 %. Sur l'année 2016, plus de 20 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 4 pépinières,
- un taux de pérennité moyen des créateurs accompagnés en pépinière de 85 % à 3 ans et supérieur à 79 % à 5 ans.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 76 % à 3 ans et 61 % à 5 ans.

Par ailleurs, pour l'année 2017, le soutien de la Métropole aux pépinières d'entreprises "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" s'inscrit dans l'objectif d'un accompagnement des pépinières généralistes existantes vers le concept de pôle entrepreneurial. Les objectifs et indicateurs associés sont, notamment, les suivants :

- affirmer la dimension intercommunale (à l'échelle des Conférences territoriales des Maires -CTM-) des outils : commune d'origine des créateurs hébergés et accompagnés, invitation des représentants des Communes de la CTM aux instances de partage et prise de décisions (assemblée générale, conseil d'administration ou comité de pilotage),
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial de la CTM : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes, (permanences, actions collectives, etc.),
- faire évoluer l'offre immobilière existante : répondre aux nouveaux besoins, optimiser le modèle économique, engager une réflexion sur la chaîne de l'immobilier à l'échelle de la CTM,
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole devra être mis en place.

Le budget prévisionnel 2017 des pépinières "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 600 003 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 105 000 € au profit de trois pépinières "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" pour leurs programmes d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

VI - Structures de financement des porteurs de projet**1° - Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan**

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité de l'ADIE au 7 novembre 2016 dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a financé 343 porteurs de projets sur le territoire de la Métropole, et 43 personnes financées dans le cadre du microcrédit pour l'emploi salarié (financement d'un véhicule, d'une formation, du permis de conduire). 27 % des bénéficiaires sont des femmes, 85 % étaient demandeurs d'emplois ou bénéficiaires des minimas sociaux, 35 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 23 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon-la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et ses permanences et interventions sur Lyon 7°, Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

b) - Programme d'actions pour 2017

En 2017, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Elle projette de financer 400 nouvelles entreprises et d'en accompagner durablement la moitié. Elle poursuivra, par ailleurs, son investissement auprès des publics issus des quartiers sensibles. Elle poursuivra également son investissement dans le réseau L_VE. Elle continuera, notamment, de développer de nouvelles méthodologies dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de services.

Le budget prévisionnel 2017 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 618 405 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2017.

2° - Rhône Développement Initiative (RDI)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1210 du Conseil du 30 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2016 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Au 31 octobre 2016, le bilan de l'activité de RDI dans le cadre de ce financement est le suivant : 748 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective. 319 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont fait l'objet d'une expertise et 170 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 153 ont été accordés. Parmi les projets financés sur la Métropole, 102 concernent des créations, 43 des reprises, 5 du développement et 3 entrepreneurs salariés au sein de coopératives d'activité et d'emploi. Ces projets ont permis la création de 345 emplois. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie.

b) - Programme d'actions pour 2017

En 2017, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises.

Quantitativement, les objectifs de l'association sont les suivants :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

Dans le cadre du réseau L_VE, RDI maintiendra sa participation et son implication sur les axes d'intervention du réseau et, notamment, la démarche qualité et l'alimentation de la base de données commune.

Le budget prévisionnel 2017 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 445 424 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2017.

3° - Fondation Entrepreneurs de la cité

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1155 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité de la fondation Entrepreneurs de la cité au 31 octobre 2016 dans le cadre de ce financement est le suivant : 507 nouveaux assurés en France et un portefeuille total de 4 987 micro-entrepreneurs assurés en France, un accueil de 325 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole (dont 125 pour l'assurance décennale), 129 adhérents (dont 18 en décennale), 2 320 visites du guide web de l'assurance à l'échelle de la Métropole, 19 visites "local secur" et 4 en cours de réalisation (action de prévention des risques). L'action poursuivie par la fondation présente donc un bilan satisfaisant.

b) - Programme d'actions pour 2017

Les grands objectifs poursuivis par la fondation Entrepreneurs de la cité en 2017 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : les objectifs sont d'accueillir 420 prospects sur l'année sur le territoire de la Métropole (270 pour la "trousse de première assurance" et 150 pour le produit décennal). 170 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 30 pour le produit décennal). La fondation élargira ses solutions d'assurance responsabilité civile au travers de 2 nouvelles micro-assurances, pour les entrepreneurs travaillant à domicile et pour les métiers de consultants. 20 entrepreneurs pourront bénéficier du service d'accompagnement à l'acquisition du chèque "Aide à la complémentaire santé" (ACS). La micro-assurance doit permettre aux entreprises sinistrées d'éviter la faillite, à cet égard l'objectif est d'atteindre un taux de survie des entreprises sinistrées de 90 %,

- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance, poursuite du guide web de l'assurance, objectif : 270 visites par mois sur le territoire de la Métropole,

- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "Local secur". Objectif : faire bénéficier 35 entrepreneurs du territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2017 de la fondation Entrepreneurs de la cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 530 989 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2017.

Toutes les associations et structures ainsi financées ont prévu de continuer à s'impliquer dans le réseau L_VE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label "L_VE" sur le long terme,
- alimentation de la base de données L_VE pro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la structure.

Le montant total des subventions attribuées en 2017 sur la thématique de l'entrepreneuriat de proximité est de 703 123 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2017 d'un montant de 703 123 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), l'Association sans but lucratif pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), l'Association de développement local (ADL) Villeurbanne, l'association Sport dans la ville, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'association Action'elles, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), la Fondation Entrepreneurs de la cité, les associations Espace Carco et Pépinière Cap nord, les SARL Elycoop et SCIC Graines de Sol, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne les Villes de Saint Fons, Bron et Rillieux la Pape définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 62 - opération n° 0P01O2291 :

- compte 6574 pour un montant de 451 433 €,
- compte 657382 pour un montant de 181 890 €,
- compte 657341 pour un montant de 69 800 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.